L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.

PAR BULLITT, MAGNE & Cie. No. 81, Rue Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS:
VENDREDI MATIN, 21 MAI 1841.

POUR GOUVERNEUR:

HENRY JOHNSON.

McLEOD ET LA PRESSE LOCOFOCO.

Les organes de l'ancienne administration, le *Globe* de Washington en particulier, dirigent à tout propos les attaques les plus vives contre le nouveau cabinet peu leur importe que les mesures prises par lui soient dictées par la plus haute sagesse politique et la parfaite intelligence des intérêts nationaux! Si les sujets de blâme venaient par hasard à leur manquer, ils ne se feraient faute d'inventer: la mauvaise foi leur coute si peu! En attendant, ils dénaturent les faits, interprètent les actes, torturent les paroles de manière à jeter, autant qu'ils le peuvent, la défaveur sur les membres du gouvernement populaire qu'ils voient avec tant de dépit siéger à Washington. L'affaire McLeod surtout fournit un texte abondant aux commentaires les plus mensongers et les plus absurdes de nos adversaires; ils ne vont à rien moins qu'à prétendre que le gouvernement actuel livre les droits et l'honneur des Etats-Unis à la merci de la Grande Bretagne!

"Quand nos ministres, dit le "Globe" auraient été acteurs dans l'affaire de la Caroline, quand ils auraient été les compagnons de McLeod, ils ne prendraient pas plus à cœur qu'ils ne le font aujourd'hui la délivrance de ce prévenu. Au moment où le procès était sur le point de s'engager à Lockport, l'avocat général M. Crittenden s'est rendu dans cette ville pour intervenir en sa faveur. On dirait en vérité qu'un triple complot a été conçu pour favoriser son évasion. Le premier, ça été la tentative faite dans la législature de New-York pour autoriser l'avocat général de cet Etat, homme tout dévoué au gouverneur Seward, à introduire un acte de *nolle prosequi*. On a bien vite reconnu tous les dangers de ce plan, et l'on a cherché un autre moyen de délivrer le prisonnier sans jugement. On l'a donc, en vertu d'un writ d'*habeas corpus* transporté à New-York où l'avocat général et l'avocat de district, qui n'ont qu'un désir, celui de le voir partir, trouveront bien quelque moyen légal de le faire échapper à la vindicte publique. M. Webster lui-même a cru devoir se rendre dans cette ville, juste au moment du transfert, afin de donner aux juges l'aide de ses lumières et de ses conseils! Si les juges ne sont pas capables avec un pareil secours de rendre la loi assez élastique pour qu'elle puisse laisser échapper McLeod, alors on viendra au troisième et dernier moyen: on fera si bien, grâce à un changement de juridiction, [change of venue] que l'on découvrira un jury qui acquittera le coupable!"

La forme même de cet article dénonce l'esprit de haine qui l'a dicté, et l'on serait tenté de ne pas répondre à des accusations ainsi formulées et qui d'ailleurs tombent d'elles-mêmes à la moindre réflexion. M. Crittenden ne s'est pas rendu à Lockport pour intervenir en faveur de McLeod, mais bien pour éclairer certains points de la procédure; la suite est là pour le prouver. La tentative faite dans la législature de New York pour autoriser l'acte de *nolle prosequi* n'est pas le fait des whigs, ni de l'administration qu'ils soutiennent; mais bien celui de MM. Hoffman et Sullivan, deux des plus francs loco focos de l'Etat. Tous les whigs de la législature se sont prononcés contre la proposition du premier de ces représentans, et ce sont eux qui l'ont fait rejeter!

Quant au writ d'*habeas corpus*, tous ceux qui ont les moindres notions de procédure, savent que ni le gouvernement de l'Etat, ni le gouvernement des Etats Unis ne peuvent exercer aucune influence, aucune action dans un cas pareil. La demande de cet ordre a été adressée par l'avocat du prisonnier au juge de la cour suprême de l'Etat, qui l'a donné parce qu'il ne pouvait pas le refuser. Ceci est parfaitement conforme à tous les précédens, conforme aux plus saines doctrines; ce n'est que l'application rigoureuse de la justice que tous les prévenus ont le droit d'invoquer. Si le *Globe* blâme une pareille mesure, c'est que sans doute il ne peut pas souffrir que la loi soit impartiale pour tous; il aimerait sans doute mieux qu'elle se plût aux inspiration de sa colère et de sa haine!

Les suppositions du Globe, relativement au changement de juridiction, sont parfaitement gratuites; si ce changement était accordé, il ne le serait qu'à bon escient et par une cour dont les membres sont loin d'être les amis politiques de l'administration. Il ne faut tenir aucun compte de la misérable accusation lancée contre M. Webster. *Le secrétaire d'Etat* n'est pas à New York et n'y sera probablement pas pendant le temps où se videra le procès de McLeod.

Cet impuissant réquisitoire fulminé par le *Globe* n'est donc rien qu'un tissu de faussetés, de mensonges et d'interprétations malveillantes; il montre jusqu'où les haines politiques peuvent emporter les éditeurs de cette feuille, et de plus il prouve que ces hommes qui se prétendent les organes du parti loco foco, ne sont pas même d'accord avec les principaux membres de ce parti. Avouez qu'il est curieux de voir aujourd'hui le *Globe* s'éprendre d'un bel amour pour le pays et prof[e]sser tant de haine contre la Grande Bretagne, lui qui naguères parlait avec tant de réserve de la question des frontières, cette pierre d'achopement de la dernière administration. Que cette feuille se rassure: l'administration actuelle comprend l'honneur et les droits du pays tout aussi bien pour le moins que celle qui l'a précédée; elle saura les maintenir sains et saufs!

STEAMER PRESIDENT.

Hier nous avons fait connaître certains bruits qui couraient sur le steamer *President*, tendant à faire croire qu'il était hors de danger, mais en manifestant en même temps notre opinion sur l'improbabilité de ces nouvelles. Il y avait encore un autre bruit qui consistait à dire que "le capitaine Bowman de la barque anglaise *Recovery*, arrivé dernièrement à New-York, avait vu le 28 mars à la hauteur des Açores un grand bâtiment démâté qui devait être le *President*." Si nous ne l'avons pas mentionné plus tôt, c'est que le consul anglais de New-York; devait procéder à un interrogatoire officiel du capitaine et de l'équipage et que nous attendions de pouvoir donner à nos lecteurs quelque chose de plus positif que des *on dit*. Voici donc d'après les journaux de New-York du 11 au soir, le résultat de l'enquête faite par le consul anglais.

"Le livre de bord (*log book*) porte, sous la date du 29 mars: "vu la coque d'un grand batiment démâté, supposé être un batiment de guerre."

On était alors par 41 degrés 40' latitude nord et par 30°. 55' longitude ouest—à environ 120 milles nord de Corvo.

Le capitaine Bowman, qui seul a vu ce batiment, dit qu'il lui a paru être la coque d'un batiment de 20 à 35 canons. Il n'a point vu de mats, ni pavillon, ni signal quelconque. Il a vu ce corps de batiment par le travers, mais seulement un instant. Il pense que la distance entre les deux bâtimens était d'environ 10 milles.

C'est en prenant la hauteur avec le second que le capitaine a vu ce corps de batiment; mais ni le second ni le matelot qui était en ce moment au gouvernail, ni aucun autre individu à bord n'ont rien vu—bien que plusieurs d'entr'eux soient montés dans la mature pour mieux observer. Tout ce que sait l'équipage, c'est que le capitaine leur a dit avoir vu une coque de bâtiment.

On a fait devant le consul cette observation qu'il n'est pas impossible que le capitaine seul ait vu ce corps de bâtiment, parce que cet objet et la barque ont pû se trouver par hazard et pendant un seul instant simultanément au sommet de deux vagues.

Quelques jours auparavant un matelot avait vu des bouteilles et des morceaux de sabord peints en vert. Un autre a vu le 26 ou le 27 mars des bouteilles, des barriques et un morceau de mât qui lui a paru peint en blanc.

Le capitaine Bowman a vu également le 26 mars un mat flotter non loin de sa barque.

Il paraît que le bâtiment vu par le capitaine était au vent à lui et qu'il y avait d'autant moins de facilité de s'en approcher que la barque très chargée marchait mal et que la mer était très grosse. On a pensé du reste que s'il y avait eu quelqu'un sur cette coque vue par le capitaine, on aurait vu la barque et fait des signes quelconques.

De tout cela il résulte clairement que rien ne porte à croire que la coque de batiment vue par le capitaine Bowman, soit celle du *Président*. D'ailleurs en admettant qu'il en fut ainsi, le *Président* aurait eu le temps, suivant toute probabilité, de faire parvenir de ses nouvelles en Angleterre avant le 20 avril.

Quelques personnes avaient pensé que le *Président* pouvait avoir relâché dans quelque port de Terre-Neuve; mais un bâtiment venant de Havre de Grâce et Sidney est arrivé le 3 à Boston, et n'a pas entendu parler de cette prétendue relache.

Nous répétons donc ce que nous disions hier: On n'a aucune nouvelle du *Président*.

Sinistres.—Le bateau à vapeur *Brazil*, allant de Galena à St.-Louis, a touché contre un roc et sombré; c'est une perte totale. Il était assuré pour une valeur de $9000. Un autre bateau à vapeur *Agnès* a rencontré un chicot dans la rivière Wisconsin et a sombré également. Il était assuré à St.-Louis pour une valeur de $7,500.

La frégate des Etats-Unis Brandywine est arrivée à New-York le 10 venant de la Méditerranée. Il paraît que le retour hâtif de cette frégate est dû aux bruits de guerre qui ont couru pendant quelques jours. L'Ohio et le [illegible] étaient partis en même temps.

Les élections du Maryland ont eu lieu le 17. Le parti de la réforme y a de bonnes chances.

On assure que M. Van Buren perd l'espoir de se faire nommer par son parti candidat pour la place de gouverneur de New-York.

Les pertes occasionnées par l'incendie qui a eu lieu à Antigua s'élèvent, d'après le *Antigua Register*, à $500,000."

Les officiers et les équipages des batimens de guerre français Perle et Hussard ont travaillé à arrêter les progrès de l'incendie avec un zèle qui leur a attiré la reconnaissance de toute la population.

La Législature de New-York a passé une loi allouant une somme de $20000 annuellement pour encourager l'agriculture.

Le capitaine Hakrie, de l'armée anglaise, a obtenu $30,000 de dommages intérêts d'un M. E. D. David, avocat et major de la cavalerie de Montréal qui avait enlevé sa femme.

Mme. Damoreau quitte définitivement l'Opéra Comique à la fin d'avril, au grand regret du public, si constamment habitué à l'applaudir comme la première cantatrice française, au grand désavantage du théatre qu'elle a, depuis six ans, réconcilié avec la foule. Dans toute la force du talent, elles pouvait rester longtemps encore l'habile interprète des compositeurs qui lui ont dû leurs plus beaux succès; mais, quoiqu'aient pu dire quelques journaux, la détermination parait irrévocable. La dernière représentation aura lieu le 30 avril.

(*Journal des Débats.*)

Odry se retire du théâtre; il quitte les Variétés après trente ans de service.

EXTERIEUR.

TEXAS.

Le paquebot à vapeur *Neptune* nous apporte des journaux de Galveston jusqu'au 18 et de Houston jusqu'au 15 courant. A bord, se trouvaient comme passagers le chargé d'affaires Américain, G. H. Flood, et le commodore Moore. La cargaison de ce navire est plus considérable que celles qui arrivent d'ordinaire du Texas; elle se compose de 321 balles et de 14 demi-balles de Coton. Nous apprenons par cet arrivage que le schooner de guerre *San Bernard*, commandé par le lieutenant Crisp, est parti de Galveston le 17 courant, se rendant à la Vera-Cruz, et ayant à bord James Webb, ministre plénipotentiaire au Mexique et G. A. Hemmikin, secrétaire de légation.

Les journaux de Galveston discutent ce qu'on doit faire à propos de l'emprunt Texien. L'*Advocate* est d'opinion que s'il se négocie à 55 seulement, il sera rejeté avec mépris. C'est là de la dignité bien placée!

On lit dans une autre feuille de Galveston: nous apprenons qu'une enquête doit avoir lieu devant John M. Dore, relativement à la mise en circulation de $500 de billets faux de la Banque du Commerce de la Nlle. Orléans.

Le brick anglais *City of Perth* s'est échoué le 12 courant, sur la barre de St.-Louis. Le *Savannah* a essayé de le toner, mais inutilement, attendu qu'il tire douze pieds d'eau; après plusieurs tentatives infructueuses, le *Savannah* a du renoncer à son entreprise. Le brick ainsi abandonné a péri. Il avait à bord environ 1100 balles de coton.

Une violente querelle s'est élevée entre les juges Johnson et Shelby du 1er. district judiciaire, au sujet de leur double nomination. Chacun d'eux prétend que la sienne est valide.

On assure que le président Lamar ne convoquera pas de session extraordinaire.

Le paquebot à vapeur *Savannah* qui vient de Galveston, est échoué en ce moment au détour des Anglais. Un remorqueur vient de lui être expédié. A bord du Savannah, se trouve le chargé d'affaires de France au Texas, M. de Saligny.

VARIETES.

LE TYRAN D'UNE JEUNE FILLE.

(Voir l'Abeille d'hier.)

III.

LA MUSIQUE ET LA VALSE.

Les dames de Champ-Rosé manquaient à cette soirée; elles s'étaient fait excuser. Mme. de Trevannes, qui devinait les motifs de cette privation, en fut affligée. Elle ne fit point de musique, et laissa chacun s'arranger comme il l'entendit; elle garda Frédéric pour avoir des nouvelles de sa sœur et de Paris. Frédéric fit ensuite quelques reconnaissances dans les visites qui survinrent: il y retrouva la baronne de Vilmançay, bel esprit conté, auteur avorté, que sa gloire bien manquée avait rendu une espèce de chakal littéraire, une véritable hyène classique. Les moindres renommées, les plus faibles succès, lui causaient une envie qui s'exhalait dans les critiques les plus absurdes et les plus tranchantes. Frédéric fut pris à partie, en sa qualité de connaisseur, et reçut, à bout portant, toute la batterie de Boileau.

De toutes les prétentions manquées, de toutes les illusions trompées, celle qui rend le cœur le plus amer à ceux qui ne l'ont pas bon d'ailleurs, c'est certainement celle de femme qui écrit et qu'on ne lit pas. Peu résistent à cette épreuve. La médiocrité, réduite à avouer son impuissance, se console et se venge en ne trouvant rien de bon que les mots. La femme la plus favorisée dans les lettres est encore des plus dangereuses pour la vie intérieure, pour l'amour et pour l'amitié; mais, quant à celle dont les romans ne sont pas goûtés, dont les vers ne se vendent pas, dont les comédies ne sont pas jouées, amantes, amies ou relations, les loups de la forêt Noire.

Frédéric était asphyxié de la discussion dans laquelle on lui traitait ses poètes chéris comme de pauvres écoliers qui auraient beaucoup mieux fait de calquer sur leurs vitres les vers de Jean-Baptiste et de l'*amant d'Eléonore*, comme disent les poudrés, que de renouveler les ailes de l'ode et de l'élégie dans la naïveté sublime et radieuse de la Bible.

Cette conversation et celles qui suivirent ne lui rendirent que plus grand le vide que laissait l'absence de la poétique et naïve Eugénie, véritable méditation vivante qu'il réalisait sans cesse en son cœur.

Nullité, ennui, frivolité maladive, haine, envie, et autres mauvais sentiments, recouverts de manières plus ou moins polies, de formes plus ou moins communes, voilà tout ce que trouvait Frédéric autour de Mme. Trevannes et de Mlle. de Champ-Rosé.

On vit peu Eugénie et sa mère durant plusieurs jours. Frédéric ne les rencontrait qu'aux promenades et aux fontaines, et toujours avec cette émotion du cœur qu'on croit partagé au trouble charmant qu'elle vous donne.

Enfin, madame de Trévannes parvint à obtenir Eugénie et sa mère pour une soirée, qui devait rompre un peu la monotonie de cette longue et froide semaine.

Quand elle eut organisé le whist pour les adversaires de toute musique, de toute poésie, de toute conversation, une partie de billard pour le persécuteur d'Eugénie et un piquet pour sa mère, elle appela autour d'elle ceux pour qui une romance n'est pas un ennui ou une injure, et se mit au piano. Elle fit asseoir la jeune fille auprès d'elle, et demanda à Frédéric la musique qu'il avait apportée de Paris.

Eugénie regardait tous les préparatifs dans une atteinte recueillie, dans une admiration naïve et silencieuse, dans une agitation intérieure qu'il était délicieux de pénétrer. Il y avait en elle un désir si aimable, si touchant, de ne point rester étrangère aux jouissances de l'âme qu'on eût dit qu'elle n'en ignorait aucune. Il se mêlait à l'émotion d'un plaisir attendu, quelque confusion de ne rien savoir de cet instrument qui retentissait sous les préludes de Mme de Travannes, d'ignorer la langue mystérieuse de ces livres où M. de Warens cherchait ce qui pouvait le mieux lui plaire. On trouvait chez lui une qualité qu'il poussait jusqu'au défaut: le désir très vif du succès, et du succès allant jusqu'à ses dernières limites: l'émotion et l'amour même.

Ce qu'on lui avait dit d'Eugénie, ce qu'il en avait observé, lui-même, la lui rendait intéressante et chère. Il la vit avec délices, attentive et charmée aux premières paroles qu'il chanta. L'expression de son accent s'augmenta, et, dès la seconde romance, il ne chantait plus que pour elle et n'avait jamais si bien chanté. Le monde était ému comme si de pareils efforts l'eussent eu pour objet; et le plaisir de tous ajoutait encore à celui d'Eugénie. Oh! que ce jeune cœur se dit de chose à lui-même durant cette heure nouvelle et inconnue pour lui! il eût oublié tout-à-fait le sort qui l'accablait, si, par intervalle, la voix lointaine de son cousin ne l'eût rappelé au souvenir de sa situation, par quelque imprécation brutale contre le jeu, par quelque rire ironique et méchant.

Alors Eugénie pâlissait et comprenait qu'elle serait réveillée bientôt du rêve enchantant auquel elle s'abandonnait. Le moindre repos dans la partie où l'on avait engagé son cousin lui faisait penser qu'elle était finie; alors elle était bouleversée de l'effroi qu'allait lui causer l'arrivée subite non tel homme au milieu d'une scène de calme et d'enchantement qui pouvait rafraîchir son âme.

Cependant le jeu, et surtout le billard, était une passion aussi, le terrible Eléonore fut retenu assez long-temps pour qu'Eugénie parvint à se remettre et à l'oublier tout-à-fait.

"Terminons, dit madame de Trévanes, par cette *Méditation* de Lamartine, où la musique de Niedermeyer est au niveau des paroles."

Frédéric y jeta comme au dernier acte d'un drame, tout ce qu'il y avait de saisissant dans sa voix et dans son cœur. Nous sommes certaine, heureusement, de faire entrer le lecteur dans tout ce que cette situation avait de dramatique, en nous bornant à lui copier les strophes qui terminent cette divine mélodie.

> Un soir, t'en souvient-il, nous voguions en silence;
> On n'entendait au loin, sur l'onde et sous les cieux,
> Que le bruit des rameurs qui frappaient en cadence
> Les flots harmonieux.
>
> O lac, rochers muets, grottes, forêt obscure,
> Vous que le temps épargne ou qu'il peut rajeunir,
> Gardez de cette nuit, gardez belle nature,
> Au moins le souvenir!
>
> Que le vent qui gémit, le roseau qui soupire,
> Que les parfums légers de ton air embaumé,
> Que tout ce qu'on entend, l'on voit ou l'on respire,
> Tout dise: Ils ont aimé!

Un silence d'admiration suivit ces derniers vers, qui arrivaient aux cœurs les plus vulgaires; car ceux-là même se rappellent et se disent *qu'ils ont aimé!*

Frédéric, en quittant le piano, s'approcha d'Eugénie qu'il trouva noblement et silencieusement attendrie. Il venait jouir de son enchantement et de ses éloges simples et naïfs, de ces étonnemens qui sont la récompense de la poésie et de la musique.

Mme. de Trévannes ne voyait pas cet épanchement sans effroi. Les jeunes gens en étaient jaloux, et M. de Champ Rosé furieux.

Il demanda fort brusquement si c'était fini, et si l'on allait danser. La comtesse lui joua un galop entraînant, qui fit prendre le change à ses idées; il s'élança vers Eugénie:

—Vous m'avez promis, cousine.

—Moi, monsieur, non je veux me reposer.

—Vous reposer de quoi? des romances de monsieur.

Il lança un si mauvais regard, qu'Eugénie frémissante se leva, fut obligée de se jeter dans ses bras et de le suivre dans le tourbillon des valseurs.

—Horrible! horrible! dit Frédéric en se levant et en s'approchant de Mme. de Trévannes, qui frémissait d'indignation comme lui, horrible!....

—[illegible] vous occupez que [illegible] nous nous expliquions mieux sur cela, et que je ne commencions pas par quelque démarche qui ruinerait tout. Soyez naturel, calme, et abstenez-vous bien de tout projet; nous verrons ce qu'il y aura à faire. Retirez-vous de chez moi dès que vous le pourrez, sans affectation.

Le galop continuait. De temps en temps Frédéric y jetait un coup d'œil, et il lui sembla plusieurs fois que l'horrible génie ne valsait plus qu'avec une ombre de femme qui allait lui échapper. Le supplice de cette mauve jeune fille ne pouvait se comparer qu'à celui de Frédéric.

—Ne ferez-vous pas cesser cette scène affreuse, dit-il bas à Mme. de Trévannes; je voudrais que toutes les cordes de ce piano fussent brisées.

—Que dirait-on?

—Que vous importe? Voyez, voyez-là!....

En ce moment, la mère d'Eugénie ayant fini son rob, rentrait dans le salon; et cherchant sa fille, elle la vit dans un tel état aux bras de son cousin, qu'elle rompit le rond et fut arracher Eugénie à cette valse infernale.

—Vous ne voyez pas qu'elle se trouve mal, monsieur?

Eugénie n'était pas loin, en effet, d'un complet évanouissement. Sa mère la conduisit dans une autre salle dont l'air plus frais lui rendit quelques forces. Frédéric respirait et se levait pour aller près d'elle.

"Restez, lui dit la comtesse, je le veux; donnez-moi jusqu'à demain votre soumission.

—Mais, madame, cet animal là ne va-t-il pas s'imaginer que je le crains.

—Cela lui importe fort peu. Il ne cherche pas à faire peur, il est trop fort pour cela. Il aurait plutôt le désir d'inspirer de la confiance, pour qu'elle compromît et lui livrât les objets de ses haines.... Je ne vais plus en mesure; laissez-moi, M. de Warrens, et cherchez une valseuse."

Frédéric ne put s'y décider. Il alla au billard, où quelques jeunes gens, rassemblés faisaient une poule.

Mademoiselle de Champ-Rezé était le sujet de la conservation ronnue qui se tenait. On se tut à l'arrivée de Frédéric, qui crut entendre prononcer son nom.

"L'ogre est furieux, disait le préfet. Il n'aime pas la musique—il lui faut de la chair fraîche.—Barbe-Bleue est ressuscité. Il faudrait pourtant avertir ceux qui surviennent.—Que mademoiselle de Champ-Roze m'aime seulement, dise un jeune bossu, et je viendrai à bout du reste.—Qu'est ce qui parle là? Faut-il le demander? C'est le colosse.—Est-ce qu'elle ne vous aime pas, monsieur Roger! dit Gustave.—Oh! elle m'aime raisonnablement.... je ne déplais pas.—Personne ne lui déplaît.—Allez toujours, monsieur Roger, délivrez-la du géant, et elle consentira à vous épouser par reconnaissance.

Frédéric souffrait de ces plaisanteries. Il rentre dans le salon pour les éviter. En voyant Mlle de Champ-Rosé seule et pensive près du piano, que la comtesse venait de quitter, il ne put résister au besoin de s'approcher d'elle et de lui parler. Eugénie le prévint.

"Que vous nous avez chanté des choses divines! lui dit-elle; et que vous dites bien!" Son sourire était triste et céleste. "Etaient-elles donc nouvelles pour vous? demanda Frédéric.—Je n'ai jamais rien entendu de pareil.—Vous aimez donc la musique?—Beaucoup.—Plus que la danse?—Je l'abhorre, dit Eugénie.—Je n'ose donc vous inviter.—Vous êtes bien, monsieur de Warens, vous voyez combien je suis fatiguée; je ne danserai aujourd'hui que si j'y suis forcée.—Et qui donc pourrait avoir cette pensée mademoiselle?—C'est une manière de parler," répondit Eugénie en s'efforçant de sourire.

"Veux-tu que nous nous en allions, mon enfant?" lui dit sa mère en s'approchant. Eugénie se leva. "Je suis prête, dit-elle, et je vous suis, ma mère."

Frédéric la contemplait. Tant de beauté, de douceur, une bonté si expressive, une ame avec une si belle forme, des dons si célestes; tout cela étouffé par un malheur inévitable, implacable.

Arbre en fleurs dévoré par des chenilles, pensait-il. Retirant ses regards de cet admirable et douloureux spectacle, il rencontra ceux du terrible cousin, qui ne le perdait pas de vue. Il le fixa avec un profond mépris que le misérable comprit parfaitement.

S'avançant vers Frédéric: "Vous avez quelque chose à me dire, monsieur?—Tout ce que vous voudrez monsieur.—Mais, par exemple?

Nonore! dit Mme. de Champ-Rosé, nous nous attendons.—Me voici, chère tante. Nous nous reverrons, monsieur.—Je l'espère, monsieur.—Voilà un douloureux qui ne déplait fort, dit le cousin à ces dames en descendant l'escalier.

—Qui est-ce qui vous plait dans le monde, Nonore? N'allez vous pas faire des scènes encore à un ami de madame de Trevannes, la femme la plus aimable des eaux? C'est à nous faire fuir de tout le monde.

—Pour moi, je ne sors plus de ma chambre, dit Eugénie avec une voix pleine de larmes. Il est affreux que je sois ainsi sacrifiée à la plus odieuse bru alité, que n'ayant pu acquérir aucun talent, je ne puisse au moins en jouir et les apprécier sans en être punie par la menace des plus horribles malheurs. Mon Dieu! dit-elle en se jetant au fond de la voiture, que je voudrais mourir!

Calme-toi, ma fille. Nonore est vif, mais il n'est pas méchant.

—Vous vous trompez, ma tante, je peux être méchant, si l'on manque d'égards pour moi.

—Que puis-je faire, monsieur? dit Eugénie.

—Je vous le dirai, ma cousine... dans un autre moment. Vous êtes trop agitée pour m'entendre. Il vous faut du repos. La nuit vous sera de bon conseil.

Cette nuit n'apporta guère de sommeil aux trois principaux acteurs de la soirée. Frédéric avait fait sur Eugénie la même impression que celle qu'il en avait reçue, et voilà ce dont l'horrible Eléonore se sentait convaincu par son mauvais instinct. Il n'y avait ni pitié ni générosité dans ce cœur de tigre.

Certainement, un tel homme n'était pas embarrassé d'insulter son ennemi ou son rival, et de s'en délivrer, mais il calculait enfin où cela pourrait le mener, et une pensée plus affreuse que le meurtre se fit jour dans cet horrible cœur, se dessina, s'éclaircit, et donna naissance à un plan qui changea pour un temps ses manières.

Le lendemain, à son réveil Frédéric écrivit à son ami du boulevart, celui qui avait conseillé le voyage:

"Cher Edmond,

"Vous m'avez donné le meilleur conseil qui se puisse donner. Mon fatal amour, comme nous l'appelions, est, je crois, en très bon train de guérir. J'ai usé du remède de Shakspeare: un nouvel amour pour pousser l'ancien. L'ami de Roméo avait raison; pour comble de ressemblance et de rapprochement, c'est une véritable Juliette que j'aime.

"Suave et idéale créature! modèle à poser devant Raphaël et Châteaubriand. Tête à auréole, ange, étoile, diamant, parfum; tout ce qu'il y a de bien, de beau et de bon sur la terre.

"Sa figure est belle comme son âme, son âme ne peut être plus parfaite que sa figure.

> En la voyant passer si suave et si belle,
> Raphael amoureux l'eût prise pour modèle,
> Jehova pour un ange, un ange pour sa sœur;
> Son symbole ici-bas, c'est l'églantier en fleur.

"Je dois cette connaissance à madame de Trévannes, pour laquelle j'avais une recommandation que vous m'avez procurée. C'est donc vous, Edmond, que je dois remercier. Vous seul avez bien compris que j'étais à bout de mes peines, que mon malheur était usé.

"En voici un tout neuf qui se présente.

"L'ange, la perle dont je veux vous parler est ignoblement enchâssée dans une mère ridicule et incompréhensible, dans un cousin, génie noir qui la veut obtenir à tout prix, et tue, dit-on, tout ce qui s'approche de la princesse. Je veux courir la chance, la délivrer ou mourir.

—Peut être vous parlé-je trop légèrement de quelque chose d'aussi sérieux que le sentiment respectueux que j'éprouve. Ne vous attachez point à la forme, et croyez que voilà une affaire qui va décider du reste de ma vie.

—Tâchez donc que mon ingrate sache que je suis guéri, consolé, heureux!

—Nous avons eu musique et danse hier; nous avons charmé l'inconnue et rendu le cousin furieux. Ce matin, madame de Trévannes m'a fait prier de passer chez elle de bonne heure: "M. de Warens, m'a-t-elle dit, après avoir lu la lettre de ma sœur et après votre visite, je crois vous connaître.

"Vous êtes léger à la surface, mais sensible et bon au fond, très capable d'affection vraie et profonde." (C'est la comtesse qui parle.) Je me suis incliné. "Il n'est nullement surprenant que mademoiselle de Champ-Rosé vous ait distingué, (c'est Champ-Rosé que mon ange se nomme) et vous avez vite décidé que vous vous convenez. Votre naissance vaut la sienne, votre for une excellente; ce serait certes une union assortie. Mais je vous ai dit les obstacles, ils ont l'air extravagans et ne sont que trop réels.

Il y a peu de chances de se débarrasser d'un rival comme M. Eléonore, et plus Eugénie vous aimerait, plus elle le cachera sans doute, pour éviter des dangers auxquels elle ne voudra pas vous exposer. Nous n'avons que la ressource du mélodrame: *la Dissimulation*. Je verrai Mlle. de Champ-Rosé, j'obtiendrai sa confiance, et avec elle j'y mettrai toute la franchise et la loyauté qu'on peut mettre à une bonne action. Mais je vous demande en grace de prétexter un voyage et de vous éloigner pour nous laisser agir dans le calme dont nous avons besoin. Je me suis récrié sur ce que je ne pensais pas avoir fait une impression suffisante pour laisser ainsi ce jeune cœur à lui même. Je peux tout vous dire, m'a-t-elle répondu, puisque nous avons un but aussi généreux, aussi louable, aussi moral qu'il en puisse exister. Mlle. de Champ-Rosé vous aime et vous êtes le mari qu'il lui faut. Convenance et inclination, voilà une union rare. Il faut tout cela pour que je m'en mêle, tout cela, et encore l'amitié passionnée que m'a inspirée cette jeune fille, et l'indignation que me cause l'oppression où je la vois soumise et presque résignée. Si nous ne l'en retirons pas nous aurons, vous et moi, aggravé bien douloureusement sa situation; nous lui aurons fait entrevoir le ciel pour la laisser dans l'enfer. Exigez donc que vous suiviez mes instructions et ce que nous concerterons Mlle. de Champ-Rosé et moi. Vous dinerez avec elle aujourd'hui, et demain vous partirez pour Lausanne.

"Je n'avais qu'à obéir. Vous connaissez sans doute, mon cher ami, madame de Trévannes; c'est une des consolantes harmonies de ce monde, de la grâce, de la douceur avec de la dignité et de la résolution, un cœur sans crainte, parce qu'il n'a nul mauvais sentiment; une sérénité qui ne se trouble qu'aux peines d'autrui, et pas assez encore pour l'empêcher de juger ce qui peut y apporter remède. On ne lui a jamais connu d'amans, quoi qu'en dise la baronne de Vilmançay qui la défend d'un tel propos, c'est son expression, comme d'une calomnie, elle est si gracieuse qu'on a bien de la peine à se persuader qu'elle n'est pas coquette; je la crois parfaite pour donner de rudes leçons à tout étourdi qui s'y tromperait; j'aime ce genre de femmes à la folie; elles nous vengent merveilleusement des présomptueux, nous autres discrets, nous voilà donc unis pour une noble entreprise. Faites des vœux pour moi, cher ami, il y va du bonheur de toute la vie.

ULRIC GUTTINGUER.

(*La suite à demain.*)

DERNIERES DATES.

New York	mai 11	Liverpool	avril 20
Boston	mai 10	Londres	avril 19
Philadelphie	mai 12	Havre	avril 17
Washington	mai 13	Paris	avril 17
Baltimore	mai 12	Bordeaux	avril 10
Charleston	mai 16	Madrid	avril 7
Vera-Cruz	mai 1	Cadix	avril 2
Tampico	avril 3	Havane	mai 6
Mexico	mars 30	Houston	mai 16

AUX capitaines et propriétaires de steamers—Bon bois de pin à $1 la corde.—Les soussignés livreront aux steamers du bois de pin de la meilleure qualité à $4 la corde. W. & R. MURPHY, No. 138, rue du vieux Bassin et 137, rue des Remparts. 21 avril

MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Navire à vapeur Natchez. Swiler, pour Havane. S. Nicholson.
Brick Elizabeth, Staples, pour Philadelphie, J. B. Bailey.
Brick Virginia, Jordan, pour Richmond, G. C. Bagnot.
Sloop Geo. Washington, Gase pour Mobile, capitaine.

ARRIVES.

Bateau de remorque Prairie, Davis des passes, ayant mis en mer le navire John Dunlap et goel. Bella del Mar; a remorqué le navire l'Andelle.
Navire l'Andelle, Gamain, du Havre.
Navire à vapeur Neptune, Rollins, 32 heures de Galveston.
Steamer Tchula, Noseby de Williams' Landing.
Steamer John Linton, Kimball de Natchitoches.
Steamer Augusta, Caranine de Vicksburg.
Steamer Ohio Bell, Jones, de Cincinnati.
Steamer Gen Harrison, Choate, de Lafourche.
Steamer Southerner, Swain de Vicksburg.
Steamer Vandalia, Gleim, de St. Louis.
Steamer Zephyr, Smith, de Vermillion.
Steamer Clipper, Laurent de Bayou Sara.

☞ La barque ST. CLAIR, capt. Casper, du Havre, est en débarquement à trois rangées au-dessous du Rail Road Pontchartrain. Les consignataires sont priés de venir recevoir leurs marchandises. 21 mai

ON demande une personne qui desirerait retourner en France, sans frais de passage, en faisant le service de femme de chambre près d'une dame partant samedi 22 du courant, pour le Havre. S'adresser à l'office de bonnes recommandations, rue St. Pierre, No. 55, entre Royale et Chartres. 21 mai—2.

AVIS AUX FABRICANTS DE CIGARRES. A VENDRE—Une quantité d'échantillons de feuilles de tabacs du Kentucky. S'adresser à JOHN & D. FEHRMAN, 26, Esplanade. 21 mai—3

DEPART. LE soussigné devant quitter le pays vers le 1er. de juin prochain, prie les personnes qui lui doivent, de vouloir bien régler de suite leur compte, et celles à qui il pourrait devoir de venir recevoir ce qui leur est dû. Il prévient aussi le public qu'il a désigné, pour son chargé d'affaires, Mr. Charles A. Barriere, de cette ville. P. D. D'ABADIE. Chez Mme Vve. Rigue, No. 149, rue Royale. 21 mai—3.

LES souscripteurs au Gymnase Musical, sont invités à se réunir Dimanche prochain, 23 mai, à 11 heures du matin, No. 109, rue de Chartres, maison de Mr. Decourneaux. 21 mai—2

A LOUER OU A VENDRE—La jolie maison de campagne de Mme Ve Duvergé, située de l'autre bord du fleuve à un mille au dessous du ferry; il y a sur le devant un joli parterre, très bien entretenu. Pour les conditions, s'adresser à J. B. Olivier, rue Royale No. 215.

FARINE—150 barils farine superfine à vendre par J. VAIRIN & Co. 21 mai

WHISKEY—200 barils whiskey à vendre par J. VAIRIN & Co. 21 mai

LANGUES de bœuf—4 barils langues fumées à vendre par J. VAIRIN & Co. 21 mai

BŒUF sec en caisses à vendre par J. VAIRIN & Co. 21 mai

BLANC de baleine—100 caisses en magasin, à vendre par W. HENRY FULLER, 42 Poydras. 21 mai

CIGARES—[illegible] cigares, à vendre par J. M. CABALLERO, 2 V. Levée. 21 mai

CIGARES—200,000 régalias, à vendre à bas prix par J. M. CABALLERO, 2 V. Levée. 21 mai

DAMEJEANNES—En débarquement de la barque St. Clair, du Havre—1070 damejeannes de 4 à 6 gallons. S'adresser à KOHN, DARON & Co., 29, rue Bienville. 21 mai

BRIQUES et tuiles—En débarquement de la barque St. Clair, du Havre. S'adresser à KOHN, DARON & Co., 29, rue Bienville. 21 mai

SAVON—600 caisses New-York No. 1, en magasin, à vendre par WM. HENRY FULLER, 42, Poydras. 21 mai

HUILE de baleine—1500 gallons huile d'hyver raffinée et non raffinée, en magasin et à vendre par W. HENRY FULLER, 42 Poydras. 21 mai

HUILE de poisson—[illegible] gallons en magasin et à vendre à bas prix pour clore une consignation, par W. HENRY FULLER, 42 Poydras. 21 mai

CLOUS—[illegible] barillets clous du Massachussetts, à vendre par W. HENRY FULLER, 42 Poydras. 21 mai

SAVON et Chandelles—[illegible] caisses savon de Boston, choix; 200 caisses chandelles moulées, à vendre à bas prix pour clore des consignations, par W. HENRY FULLER, 42 Poydras. 21 mai

FROMAGES TETES DE MORT—[illegible] fromages de Hollande, reçus par le navire Roger Sherman, à vendre par le soussigné. E. FOUVERIN. 21 mai—10

QUININE—[illegible] quinine française, d'excellente qualité, à vendre par JARVIS & ANDREWS, 20, Commune. 21 mai

HUILE de Palma Christi—50 barils No. 1, en magasin, à vendre par JARVIS & ANDREWS, 20, Commune. 21 mai

HUILE de lin et de baleine—[illegible] barils d'huile de lin pure, et quelques barils d'huile de baleine pure, à des prix bons pour la consommation des familles, à vendre par JARVIS & ANDREWS, 20, rue de la Commune.

SEL d'Epsom et Alun—[illegible] barils sel d'Epsom et 25 barils alun, à vendre par JARVIS & ANDREWS, 20, Commune.

CALOMEL—[illegible] calomel anglais et américain, à vendre par JARVIS & ANDREWS, 20, Commune.

ESPRIT de Terebenthine—[illegible] barils esprit de térébenthine, en débarquement du navire Ann Maria, à vendre par JARVIS & ANDREWS, 20, Commune. 21 mai

CUIVRE—En débarquement des navires Ferson et Talabassee. [illegible] cuivre de chaudronnerie, de 6 à 9 1-2 liv. [illegible] feuilles de cuivre 14, 16 et 18 oz., à vendre par FRIESTLEY & BEIN, 10 N. Levée. 21 mai

FER—En débarquement du trois mâts Persia, de Liverpool. 450 paquets fer en lles de cuivre de 1 à 25. 300 do cercles en fer de 1-4 pouce à 4 pouces. 200 do fer assorti pour [illegible]. 100 do fer rond et carré de 3/4 et 1 1/2. 100 barres plates, rondes et carrées, à vendre par FRIESTLEY & BEIN, 10 N. Levée. 21 mai

MAGASIN DE COMESTIBLES, [illegible] Royale et Dumaine. LE soussigné offre à vendre les articles ci-après, fraîchement reçus: 40 caisses absynthe Y & L. 30 do kirschwasser. 100 douz. Gingembre [illegible]. 2000 livres jatabons d'oiera. 10 douz. fromage de Neufchâtel. 100 boites sardines. 200 do petits pois. 100 do capres à l'huile, de Lodève. 100 do pâtés et demi pâtés truffés. 100 caisses fruits conservés dans leur jus. 40 milliers bouchons longs et courts. 200 livres mastic préparé pour boucher les bouteilles. 24 caisses curaçao. 6 do marasquin. 100 do liqueurs fines assorties. 20 do liqueurs et crème de noyau. 20 do vermicelle et macaroni. 200 do vins rouge Laurté, Larose, Léoville, [illegible]. 300 do vins blancs, Barsac, Graves, Sauternes. 4 barriques vins, véritable Château Lafitte. 20 do do St. Julien très vieux. 400 do do St. Estèphe et Montferrand. 40 demi barriques vin blanc, Sauternes et Bergerac. 100 barriques vins de Bergerac. 20 futailles Cognac vieux. 21 mai—20 E. FOUVERIN.

GRAND ASSORTIMENT D'HABILLEMENTS CONFECTIONNES—Vente à des prix réduits. MEAKINGS & KETCHAM, encoignure des rues Bienville et de la Vieille Levée, vendent à des prix réduits, un assortiment considérable et entièrement nouveau d'habillements confectionnés [illegible] de la manufactures. Aussi, un magnifique assortiment de chemises simples, de flanelle, de [illegible], et [illegible] avec ou sans jabots. Aussi, des malles de voyage en cuir, des lits pliants et une quantité d'articles de toilette de fantaisie qui méritent l'attention des citoyens et des étrangers. 21 mai

BAZAR PARISIEN, MARCHANDISES D'ETE. Encoignure Royale et du Maine. NORMANDIN FRERES viennent de recevoir par les derniers arrivages des objets de nouveautés en tout genre toute espèce de parfumerie fraîche des maisons Montpelon, Bernier, Violet &c.

OBJETS POUR DAMES. Fichus, mouchoirs de batiste brodée et unie, gants brodés, manchettes, bas de soie, do. fil d'Ecosse, gants de soie, do. fil d'Ecosse, do. fil d'Ecosse blanc et noir, fleurs d'été, bourses, jarretières, sacs, peignes, cabas, éventails nouveaux, desseins, peignes pour maintenir les chapeaux, ombrelles, la duchesse, manche brisée, do. étoffes nouvelles pour dames et enfants, souliers de peau et de satin no 1.

OBJETS POUR HOMMES. Cravattes, jaconas, brochée soie, dessein nouveaux, do. soie, chemises blanches de toile forme nouvelle, do. couleur, bretelle de tout genres, do. brodé, manchettes, jabot, gants de soie, do. fil d'Ecosse écru et blanc, do. castor, chaussettes, souliers vernis, pantoufles en maroquin, do. en jonc, soie, foulards, col satin, cannes, lombres et autres, lances, cravaches, fouets, chapeaux, en paille d'Italie fine, do. en soie, do. castor poil ras de Prusse, do. large bords, do. castor gris, bonnets Grecs en velour et tapisserie &c.

OBJETS DIVERS. Nécessaires de voyage, do. à musique, do. de poche, boîtes à ouvrage, do. à gants, do. à mouchoirs, parapluies, porte-feuille, carnets à souvenirs, cigarière brodé, do. aiguilles, paille d'Italie, tabatière, lorgnette, coutellerie fine, objets de bureaux, crayons en argent, flacons de pochès, mâts d'enfant, tabletes laquées, brosses et peignes assortis, gants, toute sorte de parfumerie fine et commune à vendre en gros et en détail, prix modéré, perruques, toupets, tresses, bandeaux, fausses queues, nattes à cheveux et tours pour Mrs. [illegible]. Nouvelle Orléans, 20 Mai 1841. JEAN NORMANDIN FRERE. 21mai—10.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District Judiciaire. L'Etat de la Louisiane—A tous ceux que ces présentes concernent, Salut—Attendu que les Président et Directeurs de la Compagnie d'Assurance de l'Océan, ayant acheté à une vente faite par les syndics des créanciers de William Christy, la propriété ci après décrite, se sont adressés au greffe de cette cour pour avis conformément à un acte de la législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires," approuvé le 10 mars 1834.

Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour du Premier District Judiciaire, qui pourraient avoir droit à la propriété ci après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, avis, vente, le tems et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, de faire voir, dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite propriété fut vendue par les syndics susdits le 23me. jour de janvier de l'année 1841, en vertu d'un décret de cette Cour rendu le 20 d'avril de l'année 1840, dans l'affaire de William Christy vs. ses créanciers, No. 1876, du docket de cette Cour, à laquelle vente les dits Président et Directeurs de la Compagnie d'Assurance de l'Océan se sont rendus acquéreurs pour le prix de quinze mille piastres.

Description de la propriété d'après le transfer judiciaire, savoir:

Un certain Lot de Terre avec la maison à deux étages, les améliorations qui s'y trouvent, ainsi que les droits, privilèges, coutumes, chemins, servitudes et dépendances y appartenant d'une manière quelconque, situé sur la rue Carondelet, entre les rues Hevia et Girod faubourg Sainte Marie, au dessus de cette ville et mesurant vingt-cinq pieds six pouces de face à la rue Carondelet, sur cent trente-dix pieds six pouces de profondeur plus ou moins mesure américaine, avec le privilège d'une allée de trois pieds de largeur conduisant du fond du dit lot à la rue Hevia et qui est pour l'usage commun du dit lot et d'autres fesant face à la dite rue Carondelet.

Témoin l'hon. A. M. Buchanan, juge de la Cour susdite, ce 19 mai A. D. 1841.

21 mai—3 de s. P. LE BLANC, dép greffier.

Philippe Guesnon contre ses créanciers—No. 20, 95. ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District Judiciaire—La cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptée pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée des créanciers dudit pétitionnaire aura lieu chez Octave de Armas, notaire public, le mardi 8 juin 1841, à l'effet de prendre en considération la demande contenue dans la pétition ent[é]gistrée par lui aujourd'hui, et en même temps toutes poursuites contre la personne et les propriétés dudit pétitionnaire sont suspendues. Présent l'honorable A. M. Buchanan, ce huitième jour de mai A. D. 1841.

21 mai—4. en 10 j. W. F. LEWIS, Député greffier

JAMBONS—60 barils jambons de famille enveloppés supérieurs, et 30 do do de sans enveloppes à vendre par LAUVE BROTHERS, 36 V. Levée. 28 av

A VENDRE par le soussigné—Quelques caisses papier à tapisser, franges en soie; cables de; glands de soie, &c. &c., le tout à très bas prix. F. PERRET, rue Toulouse. 1 avril

LEGION DE LA LOUISIANE.

QUARTIER-GENERAL.

Nouvelle-Orléans le 19 mai 1841

MM. les Commandants des Compagnies de la Légion de la Louisiane sont prévenus que la distribution des fonds reçus de l'Etat et des 2me. et 3me. Municipalités seulement, pour 1840, se fera par le Quartier-Maître de la Brigade, M. G. A. Montmain, à partir de samedi prochain, 22 du courant, à la Banque de l'Etat de la Louisiane.

Le Brigadier-Général Commandant la Légion de la Louisiane,

Pour copie conforme, S. S. RELF,
G. A. MONTMAIN, Quartier-Maître de la Brigade. 20 mai

VENTES DE SHERIF.

La Banque de la Louisiane & alios vs. Joaquin Bermudez

COUR DE PAROISSE—No. 13439—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St.-Louis, entre Chartres et Royale, dans cette ville, mercredi le 23 juin prochain, à midi, les propriétés et les esclaves suivans saisis dans l'affaire ci-dessus:

1o. 6 lots et un demi lot de terre situés sur le chemin de Gentilly à environ 2 1/2 lieues de la ville de la Nouvelle Orléans et désignés par les lots 5, 6, moitié de 7, 21, 22, 23, 24 et 25 sur un plan dressé par A. d'Hémécourt, le 21 janvier 1837, déposé en l'étude de Jules Mossy, notaire public, chacun de ces dits lots mesurant un arpent de face au chemin de Gentilly, les Nos 6 et 5 ayant 20 3/4 arpents de profondeur et les lots Nos. 21, 22 et 23 ayant 19 1/2 arpents de profondeur et les lots Nos. 24 et 25 ayant 19 1/2 arpents de profondeur: la moitié du lot No 7, ayant un demi arpent de face sur 20 3/4 arpents de profondeur et le coté Est dudit lot No. 7.

2o. Deux lots de terre à Lewisburg dans la paroisse de St. Tammany désignés par les Nos. 1 et 4 sur un plan particulier dressé par E. N. Rilieux le 2 aout 1834 et déposé en l'étude de Louis T. Caire, notaire public. Le lot No. 1 ayant 60 pieds de face au Lake Avenue (avenue du Lac) sur 170 pieds de profondeur et le lot No. 4 ayant 65 pieds de face au Oake Avenue (avenue du chene) 100 pieds de profondeur.

3o. Esclaves Moses, vacher agé de 27 ans, Scipio charretier, 20 ans, Paul, charretier; domestique de maison et nègre de champ 29 ans, Mélite, négresse de champ, 31 ans; Nancy domestique de maison, 27 ans, avec son enfant Maurice âgé de 5 ans, Louise, cuisinière 21 ans et son enfant de deux ans; Jacob nègre de champ, 35 ans; Cornelius, charretier et nègre de champ 21 ans, Fanny, blanchisseuse, 46 ans; Amba, négresse de champ 35 ans, Lucy Hopkins, domestique de maison 46 ans, Suzanne, domestique de maison, 26 ans et son enfant Eliza, de 2 ans, Philip, cocher 30 ans et Oreste maçon 27 ans.

Conditions—Les lots de terre seront vendus un dixième comptant et la balance à un et deux ans de crédit et les esclaves seront vendus à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit. Les acheteurs des lots de terre et des esclaves donneront leurs billets avec bonne et suffisante endossement, payables en ville portant intérêt à raison de 10 pour cent par an, à compter de la date de la vente, jusqu'à parfait paiement, et une hypothèque spéciale sera retenue sur les propriétés vendues jusqu'au paiement final, et le tout sans préjudice aux droits des créanciers hypothécaires. Tous les biens devant être vendus au comptant, s'il ne se fait pas d'autre offre au-dessus, ou au préjudice de l'hypothèque.

Les actes de vente seront passés pardevant Théodore Seghers, notaire public, aux frais des acquéreurs.

21 mai V. ALLAIN, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

AVIS—Il a été annoncé, comme devant être vendus le 22 mai 1841, par le shérif de la paroisse d'Orléans, dans le procès de John Slidell contre Charles F. Zimpel—Deux "billets souscrits par H. T. Williams, à l'ordre et endossés par A. F. Righton et Whitemore Blair & Co., chacun "pour la somme de $2466 66 2/3 cents et payable à un et "deux ans de date."

Les soussignés préviennent le public et toutes les personnes qui voudraient acheter à la dite vente, que lesdits billets ont été créés il y a long-temps jusqu'ici payés en compensation et que le débiteur Zimpel n'a aucune réclamation d'aucune à faire contre eux.

Nelle. Orleans, le 19 mai 1841. H. T. WILLIAMS, A. F. RIGHTON.

Comme non comparu comme endosseur sur les billets ci-dessus, le public est prévenu de ne pas les acheter, parce qu'on y a mis retenue au paiement par ce motif que [illegible] une affaire qu'ils ont été endossés par M. Blair, mon associé, sans que je m'en sois instruit et par conséquent sans mon approbation, pour un objet qui a fait étranger à notre [illegible] société, et d'ailleurs n'était connu que de l'endosseur et ses souscripteurs, quel en leur fut retenu en sa possession, comme propriété, jusqu'à leur échéance.

20 mai—3 E. WITTEMORE.

MOULIN A MAIS FRANCAIS PORTATIF DE DENTRY. CES moulins possèdent des avantages marqués sur tous ceux qui ont été employés jusqu'ici. Ils peuvent moudre de 8 à 10 boisseaux de maïs de la meilleure qualité par heure; les personnes qui en ont fait usage leur ont donné la préférence sur tous les autres. Ils sont complets et prêts à être mis en ajustage. Ils peuvent être transportés ainsi par des chevaux ou wagons dans toute partie de l'Etat. S'adresser au magasin rue No. 2, de la Nelle. Levée. 20 mai—3 J. MAUVEIGH.

NOUVELLE MACHINE A EGRAINER LE MAIS. CETTE machine peut egrainer ce [illegible] et [illegible] de poches. Le soussigné a également constamment à vendre une quantité d'autres machines de grande utilité, en ustensiles aratoires [illegible] A vendre au No. 3, Nlle. Levée. J. MAUVEIGH.

MOULINS A MAIS PORTATIFS, de Baldwin. CE moulins sont pourvus de [illegible]. J. MAUVEIGH.

TOUTES les personnes qui ont les réclamations à faire contre la succession de Eugène Bardoville [illegible] sont priées de les présenter [illegible] Exchange Place. J. F. BENJAMIN.

MR. ROLLIN, professeur de piano, a l'avantage d'annoncer au public, à ses élèves, et toutes les familles de la Nouvelle Orléans qu'il [illegible] pour la campagne [illegible] grande exactitude possible, ses leçons domiciliaires aux heures et aux jours convenus.

A VENDRE—300 barils sait garanti blanc et clairs. S'adresser à [illegible] rue St. Anne, No. 144. 7 mai—20, 3, 30 mai, 7 et 10 juin.

VINS de Bordeaux—Vin blanc Haut Barsac, Haut Sauterne, Barsac et Graves [illegible]. Haut Sauterne en caisse de [illegible]. [illegible] vin rouge [illegible] Laffite, Latour et Ch. Margaux.

SAFS DE PITRE—1500 sacs de pitre, en magasin et à vendre par LAUVE BROTHERS, 36 Vieille Levée.

MELASSE—[illegible] gallons de bonne qualité, à vendre par L. MILLAUDON, 110 Bourbon.

SAFS DE BOIS DE [illegible]—Un [illegible] S. MILLAUDON, 110, rue Bourbon.

LA BANQUE D'ORLEANS tire sur New-York et la Philadelphie. JAMES E. HULLEN, Caissier. 1er mai

REÇU par le navire Chateaubriand, de Bordeaux, et à vendre par les soussignés: 74 demi pipes, 21 quarts du Lan de vie différentes qualités. 25 demi barriques Vin Sauterne et Graves. 45 do do Vinaigre. 207 barriques Vin rouge différentes qualités. 200 caisses Vin rouge do par 12 bouteilles et 24 demi bouteilles. 152 do Vin blanc, Sauterne et Graves do. 30 do Liqueurs assorties. 20 caisses Absinthe Suisse. 1700 paniers Anisette. 164 caisses Fruits à l'eau de vie. 60 caisses Macaroni et Vermicelle. 40 do Huile d'olive. 10 caisses prunes d'Ente. 40 paniers bouteilles vides. 17 caisses papier. 30 av HERBAULT FRERES, 78, rue Bienville.

LES Soussignés offrent à vendre à bon marché sur la Levée: 150 barriques vins de Marseilles, marque de Bergasse. 20 do do do do Logier. 30 1/2 do } Vin de Madère de Marseilles. 20 barils } 50 1/4 de barriques imitation de vin de Porto. 200 caisses vin Muscat de Frontignan. 100 do eau de fleurs d'orange. 25 do Espuerra. 200 paniers huile d'olives douce. 140 paniers bouteilles vides. 450 milliers de bouchons. 10 do do pour damejeannes. 17 mai CANTIN, DARAN & Co., 11 et 15, rue St. Louis.

LE SOUSSIGNE offre à vendre à des prix modérés les marchandises suivantes, savoir: 100 milliers cigares de la Havane, différentes marques. 150 barriques eau-de-vie de pêches. 60 do de Monongahela Whiskey. 60 do vin de Teneriffe. 200 caisses vin de Sherry (qualité supérieure.) 110 caisses vin de Porto do. 50 paniers Champagne. 120 caisses vin de Bordeaux. 120 caisses de savon de Boston. 20 caisses de vin du Rhin. 20 av—1 mai. HENRY TETE, 13, rue Conti.

VINS DE BORDEAUX, EAU-DE-VIES, &c. A VENDRE par le soussigné, reçus par les derniers arrivages de Bordeaux: 50 demi-pipes eau-de-vie preuve, diverses marques. 25 quarts do do do do. 20 demi et quarts vieille eau-de-vie de Cognac, Pinet, Castillon & Co. 45 barils vin blanc (Haut Sauterne,) 350 barriques vin rouge différentes qualités. 2500 caisses do do (et 12 et 24 demi-bouteilles.) 25 caisses absynthe suisse 3me preuve. 450 paniers anisette surfine de Champion & Chauvet. 50 caisses fruits au jus, assortis. 76 paniers Champagne, (qté supérieure) Jolly Brand. 30 caisses vin d'Hermitage, blanc. 40 paniers guignolet, do liv. colle gélatine, &c. &c. 8 mai—10 F. JORDY, 116, rue Royale.

ENTREPOT de Marbre Italien, No. 2, rue Royale, mai [illegible] Anson.—Le soussigné appelle l'attention du public de la Nelle. Orléans et particulièrement celle des architectes, sur son entrepot de beaux marbres d'Italie pour cheminées, grilles de Rosette, ornemens en albatre, tables rondes en marbre, et autres différents articles d'Italie, qu'il vendra des prix modérés. Le soussigné recevra pareillement toute espèce d'ordres pour toutes marchandises importées de New York ou d'Italie, et plus particulièrement ceux pour ouvrages de cheminées de marbre, statues, &c. N. B.—Il répare aussi les ornemens en albatre, à son établissement.

Les conditions, d'après les ordres, sont 6, 12 et 18 mois de crédit. 11 mars J. FILIPPINI.

REÇU par le Calédonia Brander, du Havre, un grand assortiment de marchandises de saison: Bottes en coton, gomme et coton, Mérinos noir, drap d'été 5/4, Alleppine noire, Serge soie pour tailleur, Boutons de soie do, Chalis hernanie noirs 4, 5 et 6/4, Do. Filet, Cotier do, Bas filoselle, Rubans velour noir et ponceau, Do taffetas noirs (pour cravattes), Do à lacer les souliers, Batistes imprimées pour robes, Do couleurs unies, Cants filets, Mouchoirs batiste, Ombrelles (grande nouveauté françaises), Fleurs artificielles, Chaussettes fil, Linges de tables, Indiennes à meubles, chamois et bleus, Do à bordures, Chapeaux paille d'Italie (bords double et simples), Do do pour femmes, Eaux de Cologne, de fleur d'orange et de Lavande &c &c. Poudre, savons et parfumeries assorties. BENJ. LACOSTE, 103, rue Royale, entre Conti et St. Louis. En magasin et à vendre à des prix très modérés: soieries pour robes (dernières nouveautés), cols mousselines brodés et guipures. 24 av

LOUIS MUH

INFORME ses amis et le public, qu'il vient de recevoir par le navire Lafayette du Havre, un assortiment superbe de montres superfines et ordinaires. Montres pour Messieurs, échappement à ancre et à cylindre. Montres pour Dames dans un goût nouveau et superbe. Montres en argent, Lépines et à Verges pour hommes et enfants, ensemble avec un assortiment en magasin de montres anglaises et françaises, formant un des plus beaux assortiments en ville, qu'il offre en vente en gros et en détail à des prix très modérés pour du comptant, ou de bonnes acceptations, au No. [illegible], rue de Chartres. 26 m

AMUSEMENTS.

THEATRE D'ORLEANS.

Dimanche 23 mai 1841.

La première représentation de:

DON JUAN D'AUTRICHE,

Drame en 5 actes, de la Comédie française, par Casimir Delavigne.

On commencera à 6 1-2 heures.

BALS D'ORLEANS.

☞ Le soussigné donnera son premier GRAND BAL PARE, samedi soir, le 1er. mai 1841, et les bals continueront les lundi, mercredi et samedi pendant toute la saison.

☞ Prix d'entrée pour les cavaliers 1 mai MITAUD. $2

GRANDS CONCERTS D'ETE, AU JARDIN DE CARROLLTON

Ces concerts seront composés de 40 musiciens conduits par MM. COBINI & LEHMANN et auront lieu tous les dimanche, pendant la saison.

La Compagnie du Rail Road n'a rien négligé pour rendre les soirées agréables dans ce superbe jardin. Les illuminations seront à l'instar de celles du Jardin Turc à Paris. Il y aura également des amusements gymnastiques. Prix d'entrée 50 cents.

N. B. Le restaurant sera approvisionné de tout ce que la saison offrira de meilleur et de plus recherché et le café pourvu des meilleurs vins et liqueurs, &c. 9 avril

AUX HABITANTS ET AUX MEDECINS. LES soussignés appellent l'attention des habitants et des médecins sur leurs approvisionnements de drogues et de médicaments frais qu'ils reçoivent constamment d'Europe et du Nord et qu'ils garantissent être de qualité supérieure. SICKLES & Co. 21 mars—3m Droguistes et pharmaciens, 40 Canal.

UN habitant à 4 lieues de la ville seul, et garçon, a besoin d'une femme de confiance pour tenir sa maison et surveiller les domestiques, il désire qu'elle soit bonne couturière pour linge d'homme, et entende à tous les soins d'un ménage, et particulièrement ceux d'une habitation, comme elle doit tenir les clefs et avoir la surveillance générale de tout, il faut qu'elle soit d'un âge mûr et qu'elle ait de bonnes recommandations. Il serait inutile de se présenter sans cela; il serait nécessaire qu'elle puisse parler le français et un peu l'anglais. Des arrangements seront pris. S'adresser chez Mr. Le Pilié, rue Conti, près Royale. 19 mai—2 et 6t.

MARIANO ANDRADE, natif de la manufacture même des chapeaux de Panama, a ouvert son magasin avec ce seul article. Il a l'assortiment en tous tailles et qualités possible. On y trouve des Panamas de toutes qualités, ordinaires, mi-fins et fins, du meilleur goût, et il sera vendu en gros et en détail. Le magasin situé rue de Chartres No. 103, entre Conti et St. Louis, contient déjà deux mille chapeaux et quatre mille do qui sont attendus d'ici au mois prochain. On vendrait aussi toute la partie en bloc. 19 mai—1f

LES Soussignés ont l'honneur d'annoncer aux Dames de la Nouvelle-Orléans qu'ils viennent de recevoir un assortiment de nouveautés pour l'été, par l'Isaac Newton, tels que schalls, guipure, écharpes à la pardessus dito, pelerines, canezous et cols guipure, d'après les derniers modèles de Paris, fleurs, gants, éventails, &c. &c. THRE. VOIZIN & Co. 19 mai—2 Enc. Royale et St. Louis.

GASTON BRUSLE prévient ses amis et le public qu'il vient de recevoir par le Roger Sherman, les dernières publications d'Alex. Dumas, F. Soulié, Eug. Sue, G. Sand, C. de Bernard, P. de Kock, etc., etc., ainsi que le tome VI du Théâtre, ainsi que les œuvres complettes d'Alex. Dumas. AUSSI: Trolong, de l'échange et du louage, 1 vol. 8o. Michelet, Origine du droit français, 1 vol. 12o. Fenet, Code Civil 15 volumes 8o. Toullier, droit français, 21 vol. 8o. Il a toujours en magasin un grand assortiment de fournitures de bureau, de livres de droit et de littérature français et anglais qu'il vendra aux prix les plus modérés. 19 mai—4

MILLE PIASTRES DE RECOMPENSE.

BANQUE DE LA LOUISIANE, Nlle-Orléans, 17 mai 1841.

LA récompense ci-dessus est offerte par cette institution, pour l'arrestation et la livraison de P. H. Kernion junior, dernièrement employé comme teneur de livres à la banque, afin qu'il puisse être traduit devant les tribunaux de cette ville et de l'Etat, pour subir une punition.

Par ordre de la Direction,
19 mai—☞ WM. E. LEVERICH, Caissier.

$ 2000 DE RECOMPENSE.

Banque de la Louisiane.

LA récompense ci-dessus sera offerte à celui qui arrêtera Jules L. Dauney, ex-commis receveur, et Charles Zenon Colson, ex-commis aux escomptes de cette institution et les livrera aux autorités de cette ville, de manière à ce qu'ils puissent être jugés et punis par les tribunaux de cet Etat.

Il sera payé une somme additionnelle de $1000 s'ils sont pris hors de l'Etat.

Par ordre du Bureau.
19 mai ☞ J. E. LEVERICH, Caissier.

AVIS—Les personnes dont les propriétés foncières se trouvent dans les limites incorporées de la 3me Municipalité, sont prévenues que la perception des taxes sur propriétés foncières et les levées pour l'année 1840, doit commencer à dater du 1er mai 1841. J. F. DU GARRY, 1er mai—2m. Trésorier de la 3me Municipalité.

COMPAGNIE DE BANQUE DU GAZ. 17 mai 1841. UNE assemblée ajournée des actionnaires de cette institution aura lieu au local de la banque mercredi le 26 courant à l'effet de délibérer sur la convenance d'accepter l'acte de la Législature relatif aux banques, approuvé le 14 mars 1839, et sur d'autres objets importans relatifs à cette institution. J. W. HOUSTON, 17 mai Caissier

UNE institutrice française, attachée à la maison d'éducation de Madame Decrayeux, successeur de Madame Louis, désire se placer dans une famille, pour passer l'été à la campagne. S'adresser à l'institution, encoignure des rues Bienville et Rampart. 30 avril—6tps

GEO W. SMITH, CHIRURGIEN DENTISTE, DE PHILADELPHIE, ETANT de retour du Nord est logé à l'encoignure des rues Carondelet et Hevia, où il sera à la Cote de donner aux personnes qu'il a [illegible] fait de son art. Références à la Nouvelle-Orléans: Jacob Wilcox, Cuthbert Bullitt, T. Allen Clark & Co, Henry Lockett, Dr. Luzenberg, Dr. Duncan; Dr. Barnes, Dr. E. J. Coxe, Henry L. Bennet, E. Hyde, Coxe & Macpherson, John F. Nisbet. 14 dec.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle Orléans.

PARDEVANT moi William Young Lewis notaire public dûment commissionné et assermenté dans et pour cette paroisse et ville de la Nouvelle Orléans,

Ont personnellement comparu, messieurs George Heation et James Heation, tous domiciliés en cette ville de la Nouvelle Orléans;

Et Messieurs Jean François Languille et Pierre Joseph Languille, demeurant également en cette ville, mais domiciliés dans la paroisse de St Bernard, en cet Etat.

Les quels ont comparu, ont dit et déclaré "Qu'en vertu et conformément à la législature de l'Etat de la Louisiane approuvée le 12 mars mil huit cent trente-sept, ils sont réunis pour former, comme, en effet ils ont formé entre eux une société anonyme, en nom collectif et spécial qui sera soumise aux dispositions de la dite loi; et qui sera connue par le titre et la raison de "Société du Bateau Monican"."

"Que les opérations de la dite société auront pour but de remorquer les navires et de prendre tous frets et passagers sur le fleuve Mississipi, depuis ou jusques à la mer, ainsi qu'en remontant ou descendant le fleuve."

"Que le fonds capital de la dite société sera de la somme de seize mille piastres divisée en actions de cent piastres chacune, laquelle dite somme de seize mille piastres est la valeur du steamboat Monican, avec ses machines, ses bouilloires et autres dépendances, appartenant à tous les quatre comparans par indivis."

"Que la durée de la dite société spéciale sera de cinq années entières et consécutives qui ont commencé au dix avril courant et finiront au dix avril mil huit quarante six, à moins que les actionnaires de la dite société ne jugent à propos de la dissoudre plus tôt."

"Que les parts aux présentes seront dans la dite société, savoir:

Le sieur John Heation, la somme de six mille piastres, étant le prix et la valeur de soixante actions du fonds capital de la dite société.

Le sieur James Heation, aussi la somme de six mille piastres, étant le prix et la valeur de soixante actions du fonds capital de la dite société.

Le sieur Jean François Languille, la somme de deux mille piastres étant le prix et la valeur de vingt actions du fonds capital de la dite société.

Et le sieur Pierre Joseph Languille, aussi la somme de deux mille piastres, étant le prix et la valeur de vingt actions du fonds capital de la dite société.

Toutes lesquelles actions ont été payées en plein par les parties susnommées et leur appartiennent dans les proportions ci-dessus déterminées."

"Que l'administration de la dite société sera confiée à George Heation qui en gerera toutes les affaires, sans préjudice, bien entendu, du droit que la dite société aura de faire, modifier, changer ou rappeler, pour la conduite de ses affaires, tels réglemens qu'elle jugera nécessaires et qui ne seraient point incompatibles avec les clauses et conditions contenues au présent acte.

"Que le dit administrateur sera tenu d'avoir des livres reliés dans lesquels il relatera toutes et chacune des délibérations, opérations, transactions et affaires ainsi que tous et chacun des comptes de la dite société et tien ra un compte exact et fidèle de ses recettes et debourses; et qu'il sera en outre du devoir du dit administrateur de fournir régulièrement tous les mois ou plus souvent, s'il se peut, un état de situation de la dite société et d'en partager les profits à la même époque entre les actionnaires.

"Qu'aucun des dits actionnaires ou de leurs successeurs dans la dite société ne sera responsable des dettes ou obligations de la dite société au delà du montant de ses actions dans le fonds capital de la dite société.

"Que dans le cas ou aucune portion des actions du fonds capital de la dite société viendrait à être transférée pendant la durée de la dite société, le transfert en sera fait par un acte public reçu par un notaire et dans lequel le nouvel actionnaire s'obligera à se conformer à la charte presentement adoptée pour la société anonyme établie par les presentes ainsi qu'à tous réglemens faits ou à faire en vertu de la dite charte.

"Qu'à l'expiration de la dite société, ses affaires seront réglées et liquidées par la vente du dit steamboat et des dépendances, à moins qu'il n'en soit décidé autrement par la majorité des actionnaires, et que, dans ce cas, la dite majorité aura le droit de faire tous actes nécessaires à la liquidation et au règlement définitif de la dite société, de la manière qui leur paraîtra la plus conforme à la justice et aux droits des parties intéressées.

"Et enfin qu'en confirmation des conventions et stipulations arrêtées et établies, par le présent acte de société anonyme, pour les effets y mentionnés et non autres, les parties ont revêtu le dit acte de leurs signatures respectives."

Fait et passé à la Nouvelle Orléans, ce douze avril mil huit cent quarante et un, en présence de Messieurs William Y. Lewis, et Stuart H. Lewis, témoins domiciliés en cette ville, lesquels ont signé ces présentes avec les dites parties et moi notaire soussigné.

(Signé) GEORGE HEATION, JAMES HEATION, P. LANGUILLE, J. F. LANGUILLE, WILLIAM Y. LEWIS, STUART H. LEWIS, W. Y. LEWIS, notaire public.

27 av—3,3,

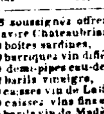

Le soussigné adresse ses remerciements au public pour l'appui qu'il a bien voulu lui accorder, et il lui renouvelle l'assurance que ses relations pour son genre d'affaires sont plus étendues que celles d'aucune maison. Il tire ses graines de toutes les parties de l'Europe, et du Nord des Etats Unis, des jardins les plus renommés. M. James Dinn, le frère du soussigné, partira sous peu de jours pour l'Europe pour réunir un assortiment de graines et de plantes des meilleures qualités et il sera heureux d'exécuter toutes les commissions qui lui seront données. WM. DINN. 18 mai 11, Commune, encoig. Tchoupitoulas.

LES soussignés offrent à vendre au débarquement du navire Chateaubriand de Bordeaux: 1500 boites sardines. 120 barriques vin différentes qualités. 10 demi-pipes eau-de-vie. 22 barils vinaigre. 150 caisses vin de Lafitte, avec étiquettes et capsules. 50 caisses vins fins en demi-bouteilles. 25 barils vin de Madère, première qualité. 10 caisses prunes en boîtes de fer blanc de 60 à la livre. 100000 bouchons courts et longs fins. 30 paniers huile d'olive, grandes bouteilles. 30 caisses vermicelle. 20 do. Macaroni. 5 barils anisette fine. 10 caisses liqueurs assorties. 10 caisses fruits à l'eau de vie. 50 demi-barriques vin blanc de choix. 50 barriques vins fins et vieux. LOISON & SILVESTRE, 26 av 73, rue Royale.

I. ROSSI, PHARMACIEN ET DROGUISTE, VILLE DE LAFAYETTE. Rue de la Levée près du Ferry. A reçu une nouvelle addition de drogues et médecines choisies et à vendre à des prix modérés. Tamarin, casse, crème de Tartre, manne, séné, huile de palma christy, sel d'epsom, camphre, huile d'amandes douces, sel de nitre, éther, eau de fleurs d'orange, gomme arabique, pois et pâtes à cautères, bandages, seringues, chiendent, Sodium, de Labarraque, Antiglaireux, Le Roy purgatif et vomitif, sirop antiphlogistique, orge, chamomille, pâte pectorale, capsules gélatineuses, sulfate de quinquina, eau de rose, têtes de pavots, pilules de santé de Pelletier. Avec un assortiment des préparations chimiques de Pelletier. 8 avril

POUR ST. MARTINVILLE, Attakapas et les ports intermédiaires—Le steamer FUSELIER, capitaine N. O. Trouard, est prêt à recevoir du fret et partira pour les ports ci-dessus samedi matin à 10 heures. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à CHAS DeBLANC & DARBY, 21 mai 63, rue Nlle Levée

POUR ST. LOUIS ET ALTON—Le superbe bateau à vapeur, fin marcheur, SAINT-LOUIS, capitaine Jno. M. Convers, partira positivement pour les lieux susdits et ceux intermédiaires, samedi prochain 22 du courant, à 10 heures du matin. Pour le reste du fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, en face de la rue Poydras, ou à 20 mai JOHN R. SHAW & Co, agent 21 Poydras

Pour Mobile, Baie St. Louis, Passe Christian, Mississipi City, Biloxi et Pascagoula. Le steamer ECHO, capt. Little, sera ce matin au lac, à l'extrémité du chemin de fer de Pontchartrain, et partira samedi, le 22 courant à l'arrivée des chars de 5 heures P. M. Pour fret ou passage s'adresser à OINN & DUNN 19 mai 54, Nelle. Levée

POUR ST. LOUIS & LA RIVIERE DES ILLINOIS. Le beau steamer PERU, capt. Brooks, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à A. & G. H. WELLINGTON 44, Nelle. Levée. ☞ Le Peru prendra du fret pour Memphis Randolph et tous les lieux de débarquements intermédiaires. 19 mai—☞

PAQUEBOT A VAPEUR Pour Mandeville, Madisonville et Covington. Le bateau à vapeur porteur de la malle des Etats-Unis MAZEPPA capitaine L. T. Knight, continue à faire des voyages réguliers aux lieux susdits, il partira du chemin à coulisses de Pontchartrain, les lundis, mercredis et vendredis, à l'arrivée des chars de 8 heures. A son retour, il partira de Covington, les mardis, jeudis et samedis, à 7 heures du matin. Pour fret ou passage s'adresser à bord, ou au bureau des billets, au bout du chemin à coulisses, du côté de la ville. 7 mai—28

POUR CITY POINT ET RICHMOND—La goelette fine voilière ONTARIO, capitaine Colson ayant la plus grande partie de son chargement engagé partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser au capitaine à bord, ou à JOHN ALEXANDER, 12, rue du Canal ou à J. B. BAILY, 14 Bienville. 21 mai

POUR PHILADELPHIE—La barque paquebot JOSEPHINE, capt Johnson, partira demain soir pour le port ci-dessus; il peut prendre plusieurs passagers. S'adresser à bord, en face du marché aux légumes, ou à JAS. D. DENEGRE, 21 mai 16, rue de la Douane.

POUR BOSTON—demain après midi—Le brick GAZELLE, capt. Oliver, partira comme il dessus. Pour le reste de la valeur de 100 barils ou passage, s'adresser à G. BEDFORD & BECK, 20 mai 24, Douane

POUR LA HAVANE, passagers seulement. Le brick paquebot A No. 1 EMPRESARIO, capitaine Collins, ayant tout son chargement engagé, partira dimanche 23 du courant. Pour passage seulement, s'adresser à bord en face de la rue St. Pierre, ou à PRATS & HERNANDEZ, 10 mai 27, rue Toulouse

POUR BORDEAUX—Le joli navire ANNE LOUISE, capitaine Lemaire, partira pour le susdit port, le 1er. juin. Pour passage seulement, ce bâtiment ayant une très belle chambre et toutes les commodités désirables, s'adresser au capitaine à bord ou à CH. S. DUFOUR, 66, rue du Camp. 14 mai

POUR NEW-YORK—Ligne de New York et de la Nouvelle Orléans—Le beau paquebot et fin voilier FRANKFORT, capitaine J. G. Russel, ayant la plupart de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord en face du marché aux légumes ou à 14 mai—8 PETER LAIDLAW, 89 Gravier.

POUR BORDEAUX. Le beau navire neuf CHATEAUBRIAND capt. Le Borde, d'une marche supérieure, doublé et chevillé en cuivre, ayant la plus grande partie de son chargement, prendra encore 2 à 300 balles de coton et partira le 1er juin, fixe. Il prendra des passagers qui trouveront à bord, indépendamment des logements spacieux et commodes de sa belle et élégante dunette, tous les soins et le confort désirables. S'adresser pour fret ou passage au capitaine à bord, ou à HERBAULT FRERES, 19 mai 78, rue Bienville.

POUR LA HAVANE—La barque de Hambourg DOROTHEA WILHELMINE, capitaine Matthiesen, pour fret ou passage, s'adresser à SCHMIDT & Co. 2 Bienville 12 mai

POUR MATAMOROS—La goelette AID, capitaine Baker, partira pour ce port. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, en face de la rue Toulouse, ou à JOHN ALEXANDER, 12 mai 12, rue du Canal.

POUR LE HAVRE—Passagers seulement—Le beau navire neuf LOUIS XIV, capitaine Paul Junge, fils, ayant son plein chargement engagé, partira positivement, le 31 mai. Il peut encore loger deux ou trois passagers dans sa vaste et commode dunette, quelques passagers qui seront parfaitement traités. S'adresser à bord, vis-à-vis des deux marchés, rue municipalité, ou à T. OXNARD, Jr., 1er mai 13 Bank Alley.

POUR LA HAVANE—Le paquebot fin voilier CUBA, capitaine Latham, ayant la plus forte partie de sa cargaison engagée, et allant à bord, partira pour ce port. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser au capitaine à bord en face de la rue Bienville, ou à JOHN ALEXANDER. 12, rue du Canal

☞ LE navire Américain MARENGO, capt. E. Gray, est en déchargement vis-à-vis le premier wharf après l'hôtel des Monnaies. Les consignataires sont priés de retirer leurs permis en Douane et de venir recevoir leurs marchandises. F. PERRET, 1er mai 69, rue Toulouse.

BATAILLON D'ARTILLERIE.

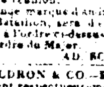

D'APRES la Section 1ère de l'Article 10 des règlemens du Bataillon, il prendra ses armes en grande tenue d'été dimanche 23 mai à 7 heures du matin, pour une partie de campagne. Rendez-vous à l'Arsenal.

Les membres honoraires du Bataillon sont invités à se trouver à cette réunion.

La plus grande marque d'amitié a donner au Major Commandant du Bataillon, sera d'être exacts et ponctuels à l'invitation et à l'ordre ci-dessus.

Par ordre du Major.
19 mai AD. SCHREIBER, Adjudant

W. B. WALDRON & CO.—Rue de Chartres, No. 64—Interment respectueusement leurs pratiques que Mr. Waldron partira pour New York, vers la fin de ce mois, et il serait flatté de recevoir leurs ordres d'habillemens pour l'automne. Celles de ses pratiques qui desirent visiter le Nord pendant la saison d'été, pourront avoir leurs habillemens prêts à leur arrivée à New York en donnant leurs ordres à Mr. Waldron, rue de Chartres, No 64. 17 mai—15

BUREAU DES TRAVAUX PUBLICS. Nlle. Orléans, 11 mai 1841. LE soussigné, au bureau, a recevoir des propositions pour l'entreprise des ouvrages nécessaires pour boucher les chutes de la rivière Rouge, au-dessus d'Alexandrie. Les travaux devant être faits en conformité d'un résolution de la Législature [illegible] ainsi que sur les plans conformes en[illegible] ingénieur du Bureau, qu'on peut consulter en s'adressant à Eugène Rousseau, Secrétaire du Bureau, Vieille Levée, No. 29. Les personnes qui se présenteront pour entreprendre cet ouvrage devront donner caution satisfaisante pour un montant égal au celui du contrat, ou [illegible] jusqu'à parfait achèvement, sera retenu par le bureau, pour assurer exécution fidèle du contrat. THOS. W. CHINN. 13 mai Président du Bureau des Travaux Publics.

SELLES ANGLAISES—Le soussigné a aujourd'hui reçu et offre à vendre, quelques jolies selles anglaises, faites par un des meilleurs manufacturiers de Londres, aussi un nouvel envoi de brides, mors et étriers, du dernier genre. 13 mai—30 JAS. P. BOYD, 57 Camp

POMPES A INCENDIES POUR HABITATIONS. LE soussigné vient de recevoir et offre à vendre, deux pompes d'une grande force, avec des boyaux et tuyaux, convenables pour les habitations ou les édifices publics. Aussi, quelques superbes pompes aspirantes. 13 mai—30 JAS. P. BOYD, 57 Camp

REÇU par les derniers arrivages d'Europe, un assortiment de marchandises nouvelles, ombrelles et marquises, gants filets et fil d'Ecosse, écharpes, bonnets, cravattes, chemises, éventails, broderies, bas de soie, cols, fichus, tout en tissu, peignes, brosses, colliers, bracelets, broches, ainsi que peignes pour retenir les chapeaux, chapeaux d'hommes, large bords, de pour enfants en paille et autres, parfumerie, fins ceinture, en gomme élastique, nécessaires de voyage, dépot d'Odontine Pelletier. Selenite pour teindre les cheveux, fournitures de coiffeur, perruques, bandeaux, et autres postiches. 90 odeurs différentes de Prevost pour le mouchoir. Donne des leçons de coiffure. T. MOREAU, 180, rue Royale, encoignure St. Pierre, et 36, rue Saint Charles, en face de l'Hôtel Exchange. 19 ms.

LE moulin à scie du bayou Galère étant maintenant en pleine activité les soussignés recevront des ordres pour des bois de pins de toutes dimensions. 19 mai—6 HERBAULT FRERES, 78, rue Bienville.

VIN de Champagne de qualité supérieure, de la marque de Lausseure, en débarquement du navire Anne-Louise et à vendre par J. ALBERT, 26 rue St. Louis. 19 mai

VERRES à Vitre—600 caisses verres à vitre de Baltimore, en débarquement et à vendre par J. ALBERT, 26, rue St. Louis. 19 mai

CHALES et Bas de Coton—112 douzaines châles de de Russie et 38 douzaines bas de coton blanc pour femmes, en débarquement du la barque Merino, à vendre par MERLE, REYLLE & Co., 30, rue de la Commune. 19 mai

BŒUF—112 barils Bœuf prime aux magasins de l'inspection et à vendre par LAYET & AMELUNG, 111, rue Tchoupitoulas. 19 mai

PORC—1,000 barils porc Mess, 300 barils do de[illegible], 500 barils prime; 500 do M O Mess tendre, croupons et têtes, aux magasins de l'inspection et à vendre par LAYET & AMELUNG, 111, rue Tchoupitoulas. 19 mai

GRAISSE en feuilles—1,000 barillets, à vendre par LAYET & AMELUNG, 111, rue Tchoupitoulas. 19 mai

HARICOTS Blancs—25 barils, à vendre par LAYET & AMELUNG, 111, rue Tchoupitoulas. 19 mai

LARD—29 boucauts plats-côtes; 12 boucauts épaules, à vendre par LAYET & AMELUNG, 111, rue Tchoupitoulas. 19 mai

JAMBONS—100 bts jambons; 50 tierçons do; et 10 barils jambons enveloppés, à vendre par LAYET & AMELUNG, 111, rue Tchoupitoulas. 19 mai

WHISKEY—300 barils de haute preuve, à vendre par LAYET & AMELUNG, 111, rue Tchoupitoulas. 19 mai

TOILE, Corde et ficelle—620 pièces toile, 590 rouleaux de cordes; 37 balles ficelle et 10 balles lineeys du Kentucky, à vendre par LAYET & AMELUNG, 111, rue Tchoupitoulas. 19 mai

HUILE ET CHANDELLES—32 barriques huile de baleine raffinée, 25 de huile de sperm d'hyver, 150 caisses chandelles de blanc de baleine, en magasin et à vendre par J. HALL & A. B. BEIN, 19 mai 30, Nlle. Levée.

ACADEMIE DE CARROLLTON.

LES soussignés ont l'honneur d'annoncer aux pères de familles de la Nouvelle Orléans et de Jefferson ainsi que des paroisses environnantes, que la susdite institution s'ouvrira le deux novembre prochain, sous leur direction, pour la réception des garçons, soit comme pensionnaires ou externes.

Ils s'engagent à porter l'attention la plus zélée à leur amélioration morale et intellectuelle.

Les avantages de Carrollton sont bien connus, ainsi le rapport de la localité. La maison spacieuse appartenant à Mr. Kohn, le jardin et ses dépendances, tout l'établissement enfin est admirablement adapté pour l'objet qu'ils proposent.

Comme l'institution doit être strictement préparatoire l'âge des élèves sera limité à douze ans. Les parents apprécieront sans doute les avantages de cet arrangement.

Les préparatifs nécessaires ont aussi lieu au plus tôt, pour la réception de jeunes demoiselles comme pensionnaires et externes. La même restriction au sujet de l'âge, s'applique aux deux départemens.

L'année Académique se divisera en deux sessions; celle d'hiver commençant le 5 janvier et finissant le 25 juin, celle d'été, commençant le 10 juillet et finissant le 20 décembre.

CONDITIONS—Externes.

Pour l'Anglais, le Français, l'Espagnol, le Latin, (y inclus l'Ecriture, l'Arithmétique, la Géographie, &c.) chacune $2 par mois

Pour deux des langues mentionnées,

Pensionnaires par an, $300

Payables d'avance et par semestre.

REFERENCES:

A la Nouvelle-Orléans:

Messrs Félix Garcia, Chs. Derbigny, R. Hiriart, Josh. Kohn, Isaac T. Preston, Warren Stone.

A la Paroisse Jefferson:

Messrs F. Dugué, Minor Kenner, Théophile Fortier.

J. NICOL,
S. A. BARRAUD

30 oct—☞

VENTES A L'ENCAN.

PAR S. GUINAULT.

IL sera vendu samedi prochain 21 courant à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis: La griffonne Eliza [illegible], âgée d'environ 30 ans, bonne blanchisseuse et repasseuse et bonne cuisinière, sachant coudre et [illegible], garantie des vices et maladies prévues par la loi.

Conditions—[illegible] comptant, balance à 12 et 18 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothéqués jusqu'à parfait paiement. 21 mai

D. M. Hughes contre ses créanciers et ses créanciers de Hughes & Co.

PAR J. A. BEARD & Co.

EN vertu d'un ordre de l'honorable cour de paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, en date du 17 novembre 1840 il sera vendu à l'encan mercredi, le 23 juin, à midi, à la Bourse St. Louis, les propriétés suivantes, abandonnées par les susdits à leurs créanciers, à savoir:

1o. La moitié indivise de 5 îlets de terre situés au faubourg Montegut [illegible] sur un plan du dit faubourg dressé le 6 juin 1832 et déposé dans l'étude de Octave de Armas, notaire public, savoir:

Le no. 2, 6 lots, no. 29, 12 lots; no. 30, 6 lots; no. 31, 6 lots; no. 32, 6 lots; no. 33, 6 lots; no. 34, 6 lots; no. 35, 6 lots; no. 36, 6 lots; no. 37, 6 lots; no. 38, 12 lots; no. 39, 6 lots; no. 40, 6 lots; no. 41, 12 lots; no. 44, 6 lots; no. 45, 6 lots; no. 46, 6 lots; no. 47, 6 lots; no. 48, 6 lots.

2o. Deux lots situés à la Passe Christiane comté de Hancock, Etat du Mississipi, désignés sur le plan dressé par L. Surgi, architecte le 6 juin 1836, et déposé dans l'étude de D. L. McCay, notaire public, par les nos. 45 et 46. Le lot no. 45 a un demi arpent de façade au Golfe du Mexique, vingt huit arpents et cent quarante sept pieds de profondeur, borné d'un côté par le lot 44 et de l'autre par le no 46; et le lot no 46 contigu au précédent a les mêmes dimensions.

Conditions—Pour les propriétés du faubourg Montegut, 1-3 comptant et la balance à 12 et 18 mois de crédit en billets endossés à satisfaction, l'acheteur est tenu de payer comptant les frais de vente, les taxes, les propriétés de la Passe Christiane, comptant; l'acheteur devra payer en outre $9 [illegible] et 12 décembre 1837; la comptant, et la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente passés par devant F. Grima, not. pub. aux frais de l'acquéreur. 21 mai

Auguste Bonneron contre ses créanciers—Cour de Commerce.

PAR ANTHONY FERNANDEZ.

PAR ordre et sous la direction du syndic de cette faillite, il sera vendu samedi, le 5me. jour de juin 1841, à midi, à la Bourse St. Louis, sans cette ville, le bail d'un magasin, situé sur la Vieille Levée, entre les rues Conti et Bienville, et dont le bail [illegible] par M. P. Reilly ayant encore dans la rue Gallatin. Ce bail à courir jusqu'au 1er novembre 1842.

Ce magasin est très bien connu pour avoir été occupé par ledit Auguste Bonneron.

Conditions, à la vente. 20 mai—6

PAR A. L. PERNET.

IL sera vendu le samedi le 22 mai à midi, à la Bourse de la rue St. Louis:

Le bail d'une propriété située à Mandeville, presque en face de l'hôtel Davis. Il existe une maison composée de 6 chambres, 2 cabinets, 2 cuisines, une écurie et une large cour, etc. Le dit bail pour deux ans, à partir de 1er. de juin.

Conditions—1/3 comptant, la balance à 6 et 12 mois, en billets endossés à satisfaction. 20 mai

PAR S. GUINAULT.

IL sera vendu Samedi prochain 22 courant à midi, à la Bourse de la Cité rue St. Louis:

Un lot de terre situé au faubourg Montégut, désigné par le No. 2, ayant 31 pieds 6 pouces de façade face à la rue Montegut, 56 pieds 6 pouces face à la rue d'Amour, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison haute de 6 appartements à fou galerie &c.

Le lot No. 3, mesure 44 pieds 8 pouces face à la rue d'Amour sur une profondeur de 31 pieds 6 pouces 6 lignes, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison haute de 4 appartements et de [illegible] et autres dépendances. Le tout conformément au plan dressé par J. A. Bourgerol, en date de 9 mai 1811.

Conditions—1/4 comptant et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothéqués jusqu'à parfait paiement, avec billets n'étant pas payés à l'échéance porteront intérêt à raison de 10 pour cent jusqu'à parfait paiement. 20 mai—6

PAR J. LEVY.

IL sera vendu samedi prochain, 22 du courant, à la Bourse de Cité, à midi, le brick CARIBOU tel qu'il se trouve actuellement amarré en face des bureaux du Triangle, et prêt à mettre en mer.

Conditions au comptant lors de la vente. 20 mai—8

PAR S. GUINAULT.

Vente de propriétés pour cause d'absence.

IL sera vendu samedi prochain, 22 courant, à midi précis, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis:

1o. Un lot de terre situé au faubourg Marigny, ayant 30 pieds de face à la rue St. Antoine, sur 90 pieds de profondeur, entre les rues Moreau et Bons Enfants. Ensemble une jolie maison neuve, à quatre appartements, se composant de 4 pièces, galeries, cabinets et cuisine, double pente, latrines &c.

2o. Un lot de terre attenant au précédent, formant l'encoignure des rues Moreau et St. Antoine, ayant 30 pieds de face à la rue St. Antoine, sur 90 pieds de profondeur et face à la rue Moreau, ensemble une maison neuve de deux pièces &c.

3o. Un lot de terre situé au faubourg Franklin, ayant 30 pieds de face sur une profondeur de [illegible] à la rue l'Espagnol et à la rue [illegible] Washington, sur 70 pieds de profondeur.

4o. Un lot de terre de forme triangulaire, situé au faubourg Daquin, ayant 36 pieds 6 pouces de face à la rue Dorgenois, sur 92 pieds 6 pouces de face à la rue Lafayette.

5o. Un lot de terre situé rue Bagatelle entre Morales et Urquhart, ayant 30 pieds de face à la rue Bagatelle, sur 120 pieds de profondeur, mesure française, ensemble une jolie maison, cuisine, puits, citerne &c. Le bouquet de cette propriété est fermé en jardin, bien planté en fruit et [illegible].

Conditions—1/4 comptant, et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothéqués jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés par devant J. Cuvillier not. public. 20 mai—8

Vente de choix d'encan.

PAR J. A. BEARD & Co.

IL sera vendu à l'encan, samedi le 21 du courant, à la Bourse de [illegible], rue Royale No. 10, rue du Canal, près de la Levée, une quantité de vins et liqueurs, tels que Bordeaux, St. Nicolas, Bourdeaux, Lord Gendrot et autres; [illegible] Vin de Porto, de Lisbonne, [illegible] Madère, de Champagne, et tout assortiment de Cognac, [illegible] de Bourgogne, en pipes et caisses.

Aussi—Excellente eau-de-vie et genièvre de Hollande, vendue pour clore des consignations.

Conditions—Tout somme au-dessous de $500 comptant, et au-dessus de $500, 4 mois de crédit, et de $1,000 à 6 mois de crédit. 20 mai

PAR E. BARRETT, &c.

PAR ordre et sous la direction d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse... [illegible], il sera vendu à l'encan, le 26 mai, tous les droits, titres et intérêts... [illegible] William Roswell... Conditions, comptant. 20 mai—10g

Succession de [illegible].

PAR H. J. DOMINGON.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves en date du 19 avril 1841, et à la requête de J. M. Lucas, administrateur de cette succession, il sera vendu à la Bourse St. Louis, rue St. Louis, le jeudi 27 courant à midi, les esclaves suivans, savoir:

1o. FINE, négresse, âgée d'environ 30 ans, domestique et cuisinière.

2o. [illegible], négresse âgée de 40 ans environ, blanchisseuse.

3o. MARY, négresse âgée de 29 ans environ, avec son enfant James ou John, âgé de 5 ans. La dite Mary est bonne blanchisseuse et repasseuse.

4o. FANCHON, négresse âgée de 60 ans environ, blanchisseuse et cuisinière.

Conditions—payable à 6 et douze mois, en billets endossés à la satisfaction du curateur, et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente, aux frais des acquéreurs, chez Théodore Seghers, notaire public. 12 av—6 en 30j

VENTE DE SYNDIC.

PAR BENJ. KENDIG.

IL sera vendu à l'encan, samedi le 5 juin à midi à la Bourse de Banks, dans la rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour du District pour le premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, portant la date du 30 avril 1840, les propriétés ci-après appartenant à la cession de la succession de [illegible] Ward, par le syndic de la cession de Ward, savoir:

Huit certains lots de terre situés dans le district de Carrollton, dans la paroisse de Jefferson, dans cet Etat, désignés par les Nos. 11, 12, 14, 18, 19, 20, 21 et 22 dans l'îlet A sur le plan dressé par L. J. Pilié et Springfield voyers, par lequel du 4 février 1839 et déposé dans l'étude de D. B. Marks, not. pub.

Les lots nos. 11, 13 et 14 sont contigus et mesurent 90 pieds de face à la rue Napoléon, sur 165 pieds de profondeur.

Les lots Nos. 12, 19, 20, 21 et 22, contigus ont chacun 30 pieds de face à la rue Maison, sur 117 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—comptant.

Les actes de vente pardevant Wm. Y. Lewis not. pub. aux frais des acquéreurs. 1er. mai

VENTE DE SYNDIC.

A. Barbarosa vs ses créanciers

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu lundi, 24 mai 1841, à midi précis à la Bourse de Cité, rue St. Louis, par conséquent des parties et à la requête du syndic,

Le reste du bail du magasin ci-devant occupé par Ferry, situé rue Vieille Levée entre Hôpital et Quartier, à compter du dit jour 24 mai jusqu'au 5 octobre 1841.

Conditions, chaque mois de loyer payable comptant à l'échéance. 11 mai

AVIS—Toute personne ayant quelques réclamations à faire contre le steamboat [illegible] doit les présenter contre les [illegible] par le [illegible], à partir du 27 janvier, jusqu'à ce jour et d'aucune autre personne ayant, devra présenter pour au règlement, dans les jours qui suivront cette publication, à l'office de Mr. Henry Tete.

J. HOOPER, L. M. Van BOIS. 2 mai—22

BAINS CONTI, ENTRE LES RUES BOURBON ET DAUPHINE.

LE public est prévenu que ces bains sont ouverts depuis les heures du matin jusqu'à 10 heures du soir, que les bains y sont tenus avec toute la propreté que le public a le droit d'attendre et qu'il... [illegible]

Les dames devant fréquenter cet établissement, les messieurs sont prévenus de s'abstenir de fumer dans l'intérieur. L'entrée des dames est par le jardin au No. 119.

Prix—Bain avec deux serviettes, 37 1/2 c. Chaque serviette extra, Un peignoir, Un fond de bain,

Deux personnes occupant une même baignoire ne paieront un bain 1/2 seulement. 22 avril—1m

M. E. BEAU, Docteur en médecine de la faculté de Paris, licencié par la Faculté de médecine de la Louisiane, a l'honneur d'annoncer au public qu'il a fixé son domicile rue de [illegible], No. 180, rue Toulouse où on pourra le consulter, à toute heure. 19 avril—1m

HORLOGERIE EN GROS ET EN DETAIL.

UN assortiment de Montres or, chaînes, or et argent, de toutes descriptions en vente à des prix très modérés, ainsi que des [illegible] de Paris. Montres [illegible] et [illegible] à des prix modérés chez le soussigné. [illegible], rue de Chartres, No. 157, entre Toulouse et St. Louis.

CHARRETTES, DRAYS, WAGONS &c. Le soussigné a reçu par le B. Morris un grand envoi de charrettes, drays, wagons, pour 2 et 4 chevaux, ainsi que de roues d'omnibus, roues assorties, brouettes, &c. Pour les manufactures de Philadelphie. JAMES D. DENEGRE. 19 mai 16, Douane

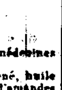

$25 DE RECOMPENSE.

PARTI marron de l'habitation de [illegible] Andry & Legendre le 11 courant, le mulatre nommé VALSAIN, taille de 5 pieds 6 pouces, âgé de 25 ans, les cheveux lisses et longs, ayant une blessure à la paume de la main... Il est probablement qu'il [illegible]... sur la rive droite du fleuve... Le négre est porteur d'un passeport... Les capitaines de steamboat sont prévenus de ne pas le recevoir à leur bord, sous peine d'être poursuivis selon toute la rigueur des lois.

18 mai—1m 8j MANUEL ANDRY

AVIS—Avis est donné à tous les créanciers de feu James Mooney qu'ils soient de... [illegible] paroisse d'Orléans, de se présenter... afin de... [illegible] les dettes de la succession. A. VILLANOVA, R. CURELL, Curateurs. 11 mai—31 10j

VINS—Huile, Eau-de-vie—600 barriques vin rouge; 100 barriques Malaga doux, 20 do Porto véritable, 20 do Madère do, 30 do huile d'olives, 20 barils eau-de-vie espagnole, 50 barils amandes, 50 caisses morues, 100 do savon. Le tout en bon état, à vendre par CUCULLU, LAPEYRE & Co. 17 mai 50, Vie le Levée

VINS—100 caisses vin rouge en débarquement du navire Louis XIV à vendre par AUGTE. MOLIER, 11mai. rue St.-Louis No. 66.